



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 15878

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème du harcèlement scolaire. À la suite de l'audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation du délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, elle lui rappelle que le harcèlement scolaire est un phénomène aussi massif que transversal dans la société française. Si la sociologie de la violence à l'école demeure partiellement une sociologie de l'exclusion, le harcèlement peut malheureusement survenir n'importe où. Ainsi, dès qu'on est différent ou « fabriqué » comme différent, il peut y avoir un problème. Un enfant sur dix est victime d'un harcèlement et 5 % d'entre eux d'un harcèlement sévère. Elle lui indique que la plupart des études montrent pourtant que ces violences répétées ont des conséquences importantes à l'avenir en termes de réussite et de décrochage scolaire mais aussi en termes de santé mentale et de délinquance. Entre 20 % et 25 % des élèves absentéistes chroniques ne se rendent plus à l'école parce qu'ils ont peur. Elle appelle à ne pas négliger le sujet, car les coûts du harcèlement juvénile, en termes de santé publique aussi, sont inouïs. Sans même parler des victimes, les harceleurs bien plus que d'autres, sont au chômage ou ont un travail précaire; bien plus que d'autres aussi, ils maltraitent leurs conjoints ou deviennent délinquants. Elle lui demande donc quelles mesures il compte mettre en place pour lutter contre ce mal à la source de tant de souffrances et de mal être à l'école, mais aussi dans notre société.

Texte de la réponse

Lors de l'installation de la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire créée en novembre dernier sous la coordination d'Eric Debarbieux, professeur des universités, la volonté du ministère de l'éducation de « briser le silence » autour des phénomènes de violence a été clairement affirmée. La prévention et la lutte contre la violence sont la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale. Le ministère de l'éducation nationale a le devoir de protéger les élèves et les personnels contre toutes les formes de violence, y compris les violences quotidiennes qui, bien que moins visibles, sont souvent cause de souffrance, d'absentéisme, voire de décrochage scolaire. Il s'agit également, en agissant contre la violence, de lutter contre les inégalités sociales, car l'inégalité face à la violence est avant tout une inégalité sociale : 10 % des établissements concentrent plus de la moitié des incidents et 5 % le tiers. L'amélioration du climat scolaire demande des réponses multiples, coordonnées et mises en oeuvre sur le long terme. Seule une politique globale, concrète et constante dans le temps peut permettre de réduire les problèmes de violence à l'école. Plusieurs leviers d'action sont mis en oeuvre : dès la rentrée 2012, le recrutement de 500 assistants chargés de prévention et de sécurité dans les établissements dont le climat scolaire est dégradé a envoyé un signal fort et répondu aux besoins exprimés par le terrain ; la création de la mission ministérielle permet de doter l'éducation nationale d'un outil pour concevoir, développer et mettre en oeuvre une action efficace et réaliste ; la formation initiale et continue des personnels sera développée : modules spécifiques dans la formation initiale des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation, et renforcement de la formation continue des personnels ; des protocoles de gestion des menaces et des crises seront mis en place ; le traitement et la prévention du harcèlement entre élèves sont améliorés : approfondissement de la campagne «

Agir contre le harcèlement » et son élargissement à la cyberviolence, aux violences sexistes et à l'homophobie ; création de protocoles de prise en charge des victimes de harcèlement ; mobilisation des élèves et des parents ; les personnels en souffrance ou victimes de violence seront mieux accompagnés et les dispositifs d'appui seront réorganisés ; l'application du régime des punitions et des sanctions dans les écoles et les établissements sera révisée pour permettre une justice réparatrice privilégiant les mesures de responsabilisation ; des outils seront créés pour évaluer la qualité du climat scolaire et mutualiser les bonnes pratiques.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15878

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 721

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5546